

Communication du Conseil administratif Conseil municipal du 8 février 2022

Hausse des tarifs de prestataires

Depuis le début de cette année, il y a été constaté qu'un certain nombre de fournisseurs ont augmenté significativement leur tarif, parfois de l'ordre de 10 à 12%, en raison principalement de la situation sanitaire. Les services de l'administration s'attendent à ce que cette tendance se confirme durant l'année. Par conséquent, des dépassements sur des lignes des frais de fonctionnement sont attendus.

Cérémonie des Mérites - mardi 29 mars à 19h30

Salle communale de Luchepelet

Cette cérémonie rendra hommage aux personnalités qui se sont distinguées dans diverses disciplines en 2021.

Cette année, une nouvelle formule, sur invitation uniquement, plus vivante et dans un esprit cabaret, permettra de mettre encore plus en valeur les lauréats et de passer un moment convivial et rythmé. Les membres du Conseil municipal sont cordialement invités à cet événement.

Merci de vous inscrire d'ici le 15 mars auprès de Mme Sermondade à i.sermondade@bernex.ch.

Accès provisoire à la future zone industrielle des Rouettes

Le Conseil administratif a pris la décision d'activer une maîtrise d'ouvrage communal pour un accès temporaire à la ZIA par la Nord. Cette décision est dictée par les éléments suivants :

- l'arrivée prochaine de Caran d'Ache
- le retard annoncé par le Conseil d'État de la mise en service du Boulevard des Abarois, rendant impossible la desserte en temps utiles du chantier de construction de Caran d'Ache par la route cantonale
- la non-garantie que le Conseil d'État fera le nécessaire pour créer dans les temps impartis un accès temporaire
- le Conseil administratif ne veut pas d'un trafic lié à la construction de l'usine qui passerait par le quartier de Saint-Mathieu.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif annonce un dépassement budgétaire afin d'engager en urgence les études de mise au point, de négociation foncière et de réalisation de cet accès, conformément à l'art. 51 du règlement de la loi sur l'administration des communes (RAC). Une demande de crédit budgétaire supplémentaire sera présentée au moment du bouclage des comptes annuels. La Commune a d'ores et déjà sollicité auprès de l'État une participation financière à hauteur de 50 % de la dépense totale.

Question posée lors du CM du 21 décembre

M. Dumalle exprimait sa surprise d'avoir trouvé à sa place une lettre déjà ouverte lui étant adressée – avec son nom et l'adresse de la Mairie – en provenance du Conseil d'État. Il se demandait s'il est fréquent que l'on ouvre les courriers des Conseillers municipaux qui sont envoyés à la Mairie lorsqu'ils sont nominatifs.

- Les courriers nominatifs adressés aux Conseillers municipaux ne sont en principe pas ouverts par l'administration communale. Ils sont soit envoyés au destinataire soit remis à celui-ci à l'occasion d'un Conseil municipal.
- Ce courrier a donc été ouvert par erreur.
- Un rappel à ce sujet aux personnes qui gèrent le courrier sera fait.